



# MON ENFANT À L'ÉCOLE ET EN ACCUEIL DE LOISIRS

Guide pratique  
à l'usage des familles

# L'AGGLOMÉRATION DE SAINTES À VOS CÔTÉS !



La Communauté d'Agglomération de Saintes exerce la compétence éducation, enfance, jeunesse. Chaque année, elle consacre un budget de 16 millions d'euros pour favoriser l'apprentissage, l'éveil et la réussite des enfants. Elle travaille en étroite relation avec l'Éducation nationale et les communes.



## QUI FAIT QUOI ?



### ► LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

Elle emploie et rémunère les agents des écoles, des centres de loisirs, de la restauration, des accueils périscolaires. Elle finance également les interventions en temps périscolaire et l'organisation du service des écoles (fournitures pédagogiques, transports pendant le temps scolaire, classes découvertes). Pour la restauration, elle élabore les menus avec une diététicienne et travaille essentiellement avec les producteurs locaux. Enfin, elle conduit le projet éducatif de territoire et coordonne avec les maires l'affectation des enfants scolarisés.

### Les différents temps de l'enfant



Temps extrascolaire (Agglomération)



mercredi et vacances scolaires



### ► LES COMMUNES

Les communes sont propriétaires des bâtiments scolaires. Elles financent les travaux et aménagements engagés dans les bâtiments. Les maires ont un droit de regard sur les dérogations scolaires qui permettent à un enfant d'aller dans une autre école que celle de son secteur de résidence.

### ► L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Éducation nationale est garante de l'organisation et de la gestion de l'enseignement du système éducatif, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Pour assurer la transmission des programmes pédagogiques, elle emploie des enseignants. Chaque année, l'Éducation nationale décide des ouvertures et des fermetures de classes sur le territoire.





## Quels sont les rythmes scolaires dans les écoles de la Communauté d'Agglomération de Saintes ?

Le temps de présence à l'école s'effectue **sur une semaine de 4 jours** (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les horaires de classe varient selon les écoles : connectez-vous sur votre Espace Familles pour connaître les heures de l'établissement de vos enfants.

- ① Les enfants sont accueillis 10 minutes avant l'entrée en classe sous la responsabilité de l'équipe enseignante.

## Comment inscrire mon enfant à l'école ?

Les inscriptions scolaires s'effectuent d'avril à mai :

- Pour les écoles de Saintes : au siège de la Communauté d'Agglomération, auprès du service éducation-enfance-jeunesse
- Pour les 35 autres communes : à la mairie de votre lieu de résidence

 Vous pouvez effectuer les inscriptions en ligne directement depuis votre Espace Familles, accessible sur [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr)

Localisez l'ensemble des écoles sur [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr) > page d'accueil > Carte interactive

## Une contribution aux projets de l'Éducation nationale

Chaque année, la Communauté d'Agglomération de Saintes complète les apprentissages en classe en faisant venir des intervenants choisis selon des thématiques culturelles et/ou sportives (rugby, spéléologie, danse, musique...).

Une attention particulière est également apportée aux enfants pour apprendre à nager à travers des séances au centre aquatique Aquarelle proposées à tous les élèves. L'Agglomération finance également des classes découvertes.

### À savoir

Dès l'instant où vous inscrivez votre enfant à l'école, vous ouvrez ses droits à l'accueil périscolaire et à la restauration scolaire.

+ d'infos  
sur Espace Famille





## À savoir

Chaque jour, vous avez la possibilité d'utiliser le service d'accueil périscolaire.

La facturation mensuelle tiendra compte de cette utilisation.

Les tarifs de l'accueil périscolaire, extrascolaire et de la restauration scolaire sont calculés selon le quotient familial.

Durant le temps périscolaire, les enfants sont encadrés par des professionnels qualifiés de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Au total, 36 accueils périscolaires sont ouverts dans l'agglomération. En fonction des sites, les enfants peuvent être accueillis par les animateurs :

- À partir de 7h le matin minimum jusqu'au début de la classe, selon les accueils
- Après la classe le soir jusqu'à 19h30 maximum, selon les accueils.

 Consultez les heures exactes de l'accueil périscolaire de l'école de votre enfant sur votre Espace Familles.

## Quelles sont les activités proposées pendant le temps périscolaire ?

Qu'elles soient sportives, artistiques ou culturelles, près de 40 activités sont proposées chaque semaine aux enfants de l'élémentaire dans les accueils périscolaires. Pour les autres enfants, en maternelle, le temps périscolaire sert au retour au calme. Un goûter est systématiquement proposé aux enfants.



Pour connaître les programmes des accueils périscolaires, consultez votre Espace Familles sur [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr)



# LA RESTAURATION SCOLAIRE



Labélisée au titre du « Programme National Nutrition Santé », la Communauté d'Agglomération de Saintes veille à la diversité et l'équilibre alimentaire des menus proposés aux enfants.

## Comment sont élaborés les menus ?

Les menus sont élaborés par une diététicienne selon les recommandations nutritionnelles en vigueur. Les produits frais, locaux et de saisons sont privilégiés. Les menus sont équilibrés et variés afin d'offrir aux enfants le meilleur éveil gustatif.

 Consultez chaque mois les menus de vos enfants sur votre Espace Familles.



## Mon enfant est soumis à un régime alimentaire particulier. Comment ses repas peuvent-ils être adaptés ?

Pour les enfants soumis à des régimes alimentaires spécifiques en lien avec la médecine scolaire, l'Agglomération établira un projet d'accueil individualisé afin que le régime soit appliqué pour chaque repas. Le directeur de l'école vous indiquera la marche à suivre.

## Que mange mon enfant à la cantine ?

L'Agglomération laisse une large place aux producteurs locaux. Plus de 45% des produits proviennent des circuits-courts :

- **Le pain** est fabriqué par 11 boulangeries du territoire.
- **Les légumes bio** proviennent de Saint-Fiacre, des Vals de Saintonge et de Thézac.
- **Le poisson** arrive de la criée de la Côtinière, sur l'île d'Oléron.

Près de 80% des achats sont réalisés sur le territoire. Un menu végétarien est servi une fois par semaine aux enfants afin de diversifier l'apport en protéines et de valoriser les légumes secs.





## LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

Il existe 11 accueils de loisirs sur le territoire :

• 8 sont gérés en direct par la Communauté d'Agglomération de Saintes :

- Léo Lagrange à Saintes
- Les amis Fûtés à Chermignac
- La Souris Verte à La-Chapelle-des-Pots
- Prégueuil à Préguiillac
- Les Noukies à Saint-Vaize
- Les Kguilles à Burie
- Les Grenouilles de l'Escambouille à Fontcouverte
- Les Piverts à Les Gonds
- Agathe à Thénac

• 3 sont gérés par des associations : Les Aventuriers à Chaniers, Le Pidou à Saintes et Les Frimousses à Corme-Royal

Les accueils de loisirs sont ouverts le mercredi et pendant les vacances scolaires.

### Comment inscrire mon enfant à l'accueil de loisirs ?

Rendez-vous sur votre Espace Familles accessible en ligne depuis [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr).

 Consultez les adresses et les horaires d'ouverture des accueils de loisirs sur votre Espace Familles.

### Animations vacances et séjours été

La Communauté d'Agglomération propose de nombreuses animations pendant les vacances scolaires. Ouvertes aux 6-15 ans (à partir du CP), elles permettent de faire découvrir aux enfants plusieurs activités menées par des intervenants spécialisés issus du tissu associatif local. Des séjours spécifiques sont aussi organisés durant l'été.



# Toutes mes démarches en ligne sur mon Espace Familles !



[WWW.AGGLO-SAINTE.FR](http://WWW.AGGLO-SAINTE.FR)

Pour consulter et régler vos factures, connaître les menus de la restauration scolaire, inscrire vos enfants aux activités, rendez-vous sur [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr), rubrique « Espace Familles » pour créer votre compte personnel et faciliter vos démarches.

## + D'INFOS

Service **ÉDUCATION / ENFANCE / FAMILLE**



05 46 98 24 65



[education.enfance.famille@agglo-saintes.fr](mailto:education.enfance.famille@agglo-saintes.fr)  
[info@agglo-saintes.fr](mailto:info@agglo-saintes.fr)